

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS INC.

Enbridge Gaz Inc. a déposé une requête en vue de faire approuver la modification de ses tarifs de gaz naturel afin de recouvrer les coûts liés à cinq projets.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Enbridge Gaz Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario, dans laquelle elle demande l'autorisation de recouvrer les coûts liés à cinq projets en vertu de la politique sur le module de capital marginal de la CEO. Si cette requête est approuvée, les clients résidentiels moyens des zones de tarification d'EGD et d'Union (les anciens clients respectifs d'Enbridge Gas Distribution Inc. et d'Union Gas Limited) se verraient imposer les changements suivants :

Zone de tarification	Rajustement annuel sur la facture pour les clients résidentiels
Enbridge Gas Distribution	1,11 \$
Union Sud	(0,06) \$
Union Nord	0,55 \$

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements.

Cette requête constitue la deuxième phase d'une requête antérieure (EB-2021-0147) suite à laquelle Enbridge Gas Inc. a obtenu l'approbation de modifier provisoirement ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, sur la base d'un cadre d'établissement des tarifs approuvé par la CEO, qui est lié à l'inflation et à d'autres facteurs.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'examiner la requête déposée par Enbridge Gas Inc. Nous demanderons à Enbridge Gas Inc. de justifier la nécessité de ce changement. Nous entendrons également les questions et les arguments des clients individuels et des groupes qui représentent les clients d'Enbridge Gas Inc. À la fin de l'audience, la CEO décidera s'il y a lieu d'accéder aux demandes d'Enbridge Gas Inc.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête d'Enbridge Gas Inc. sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Enbridge Gas Inc. et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de Enbridge Gas Inc. Inscrivez-vous avant le **19 novembre 2021**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2021-0148**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2021-0148** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **19 novembre 2021**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L. O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario